AutoDépannage Feve - Les questions courantes des encadrants

Problème

Je ne vois pas l'agent dans Feve

Solution

Si vous ne voyez pas l'agent dans Feve, deux solutions à explorer :

1)Le canum vérifie les droits de l'encadrant : sont-ils toujours valides ? Pour cela, aller dans « Administration / Gestion des droits »

Renseigner le nom de l'encadrant dans « titulaire » à gauche, sans oublier de cocher « filtrer » et « inclure les droits hérités de l'annuaire » et vérifier si la délégation est correcte.

Il est possible de donner des droits sur un ou plusieurs agents, ou des droits sur un service entier. Pour ajouter des droits non présents dans Feve, je demande à ce que le N+1 de l'agent encadrant me fasse une demande écrite, ou à ce que l'agent m'envoie un mail en mettant son N+1 en copie pour information.

Pour ajouter un droit dans Feve, cliquer sur « ajouter un droit » (en rose sur l'image précédente) :

Titulaire du droit : agent encadrant qui doit renseigner la fiche de poste et l'EP

Profil : niveau de délégation accordée. Pour accorder une délégation nominative sur une ou plusieurs personnes, sélectionner « responsable de service déléguée ». L'encadrant pourra saisir et modifier les fiches de poste et les EP de tous les agents renseignés.

Pour un responsable d'une entité complète, choisir « responsable de service ».

Cible du droit :

1. indiquer le nom de l'agent encadré par le titulaire. Si celui-ci doit réaliser les EP de plusieurs agents, il faut ajouter les délégations agent par agent en enregistrant entre chaque nouveau droit.
2. ou indiquer le début du nom exact dont l'encadrant a la charge. Il aura alors accès à tous les agents qui sont rattachés à ce service dans Feve.

Attention de nombreux services peuvent porter des noms communs, être fermés etc… être vigilant sur le choix et contrôler ce qui a été fait.

Possibilité de contrôle : demander à l'encadrant de vérifier ses accès (après déconnexion –

reconnexion) ou « changer d'identité » :

Permet de prendre l'identité d'un utilisateur et voir les droits et écrans comme lui.

Une fois que nous sommes assurés que l'encadrant dispose des bons droits de délégation sur Feve et s'il ne voit toujours pas l'agent, on vérifie du côté de l'agent.

L'agent n'est pas / plus affecté sur son poste

On renseigne le nom de l'agent dans « toutes les fiches / Postes et fiches de poste ». Dans ce cas deux solutions peuvent se produire :

- Feve ne trouve aucun résultat : l'agent n'existe pas dans Feve, il faut l'affecter sur son poste : contacter Sophie Aerts pour le faire
- Feve propose un résultat avec le nom de l'agent en italique : il faut réaffecter l'agent sur son poste.
    - Soit l'agent est affecté au même poste, le CANUM peut se charger de la réaffectation (cf affecter un agent sur le poste p.7)
    - Soit l'agent a changé de composante, de service, de poste etc… contacter Sophie Aerts pour le faire

---

Contacts

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre support informatique

Formulaire d'incident Feve

Retour à la FAQ

From:
https://wiki.univ-nantes.fr/ - **Wiki**

Permanent link:
https://wiki.univ-nantes.fr/doku.php?id=personnels:sig:feve_questions_courantes_1&rev=1649150046

Last update: **2022/04/05 11:14**